

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête Public centrale photovoltaïque de Saumeray

Date : Wed, 18 Oct 2023 10:37:07 +0200

De : > letermethierry158 (par Internet)

Répondre à : letermethierry158

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur.

Je vous ai remis ma contribution en main propre le Lundi 11/09/23 à 16h30 au sujet de l'enquête publique concernant la centrale photovoltaïque de Saumeray.

Veillez trouver en pièce jointe une version informatique qui a été abondée.

Permettez moi de vous souhaiter bon courage.

Thierry Leterme.



Monsieur le Commissaire enquêteur.

Monsieur le Préfet.

Les sites : Les Rollands, Les Pâtures et Le Moulin de l'Aulne à Saumeray sont suivis par l'association Eure et Loir Nature depuis plus de 30 ans et pour cause, c'est le site majeur pour la conservation des oiseaux en Eure et Loir. Nos études démontrent que cet espace naturel est un sanctuaire pour la biodiversité, il est classé en ZNIEFF de type 1. Des espèces prestigieuses ont été observées telle l'emblématique outarde canepetière disparu d'Eure et Loir en 1999 qui réapparaît aujourd'hui, ainsi que la cigogne noire. Ce sont des espèces parapluie pour une multitude d'autres oiseaux. Cette friche naturelle est primordiale pour des oiseaux nicheurs et migrateurs très rares dans notre département. Dans les régions de grandes culture ces milieux sont les derniers véritables refuges pour l'avifaune. Je suis membre du Comité Départementale des ENR, globalement la multitude de projets photovoltaïques et éoliens sont très inquiétante pour la biodiversité.

D'accord pour les ENR, nous avons besoin d'énergie locale, MAIS PAS N'IMPORTE OÙ ! De grâce pas à cet endroit. Si l'énergie est essentielle à notre société, la sauvegarde de notre écosystème l'est pour notre civilisation.

Le président de la république prône, dans ces discours le développement des ENR MAIS en préservant la biodiversité. Nous sommes ici devant un cas concret d'application de ce concept, si on le met en œuvre, la sauvegarde de la nature devrait passer avant la création d'une centrale photovoltaïque !

Certes des zones sans panneaux photovoltaïque seront préservées pour la flore de zone humide mais on peut se poser la question par rapport à l'endiguement qui va assécher ce milieu humide, dans ce cas la disparition de cette plante protégée sera inéluctable.

N'oublions pas que l'Europe condamne régulièrement notre pays pour non-respect des directives Européennes en matière d'environnement ceci a un coût !

Pour une fois, faite confiance à la communauté des experts naturaliste d'Eure et Loir qui par leurs études pointues de ce site alimentent les bases de données du Museum d'histoire Naturelle de Paris.

Notre fédération nationale FNE (France Nature Environnement) préconise une ligne directive claire pour la transition énergétique : les panneaux

photovoltaïques seront installés sur les toits et en ombrière de parking dans le but de préserver les sols et la biodiversité.

M. LETERME Thierry